

335

P

NP

DM1.5

Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes
dans l'habitat de la Dune-du-Nord aux îles-
de-la-Madeleine 6214-01-001

Consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine

Document de réflexion

Présenté par le



Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine
19 et 20 mars 2007

Introduction

Ce mémoire a été rédigé suite à une rencontre qui a eu lieu avec les membres du Conseil Exécutif du Comité ZIP, lesquels sont également des représentants de divers usagers du territoire madelinien. Une rencontre a également eu lieu avec le Groupe de référence en environnement des Îles, formé de représentants d'organismes associés à l'environnement tels le CRÉ-GÎM, la municipalité des Îles, le CERMIM, Attention Frag'Îles, la Société de conservation des Îles et le Comité ZIP. Les quelques questions et commentaires qui ont découlé de ces rencontres se veulent une contribution à la réflexion que feront les instances concernées par le projet d'un développement éolien sur l'archipel. Bien que nous déplorions le court délais entre l'annonce et la réalisation de la consultation publique qui aura lieu les 19 et 20 mars 2007, nous saluons l'action pro-active que viennent de réaliser nos autorités locales en terme de développement futur.

1. Présentation de l'organisme

Le Comité ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) des Îles-de-la-Madeleine fait partie d'un réseau québécois de 14 comités ZIP situés le long du Saint-Laurent. Les comités ZIP sont issus du Programme Saint-Laurent Vision 2000 d'Environnement Canada et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Ils sont chapeautés par Stratégies Saint-Laurent, un organisme à but non-lucratif ayant pour mandat d'assurer la liaison entre les Comités ZIP et les différents partenaires et de favoriser la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent.

Les comités ZIP sont des organismes de concertation qui ont pour rôle principal de promouvoir une meilleure connaissance de l'environnement fluvial en vue de favoriser des initiatives locales de protection, de restauration, de conservation et de mise en valeur des usages et des ressources du Saint-Laurent, dans une perspective de développement durable.

Formé en décembre 1998 et officiellement incorporé en octobre 1999, le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine regroupe des intervenants de différents secteurs d'activité: tourisme, organismes publics et parapublics, santé, récréotourisme, pêches, aquaculture, agriculture, industries, population, associations ou clubs intéressés, municipalité et organismes environnementaux. Le Comité ZIP des Îles est principalement impliqué dans des dossiers liés aux usages, aux habitats et à la qualité du Golfe Saint-Laurent. Les milieux d'intervention du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine sont les zones côtières (plages, dunes et milieux humides) ainsi que les plans d'eau (mer, étangs, lagunes et cours d'eau).

2. Intérêt porté envers le projet

La mission du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, tel qu'il est mentionné dans nos règlements généraux, est de protéger, conserver, restaurer et mettre en valeur le Golfe Saint-Laurent, ses tributaires et son littoral aux Îles-de-la-Madeleine en assurant la concertation des intervenants de différents secteurs d'activité du milieu. Le territoire couvert par le Comité ZIP des Îles, toujours selon nos règlements généraux, inclut, entre autres, le littoral des Îles, ses lagunes, les ruisseaux, les marais côtiers et les eaux extérieures dans un rayon de 100 km. Le Comité ZIP coordonne également cinq initiatives de gestion intégrée au sein des principaux plans deau intérieurs de l'archipel. Une soixantaine d'usagers bénévoles participe activement à cette initiative, dans un but de développement durable. Ce développement devra ainsi se faire en harmonie avec l'environnement, les ressources et les usages qui y sont présents.

Nous croyons que l'énergie éolienne à un potentiel à la fois constructif et à risque en ce qui concerne les domaines environnemental, social et économique de l'archipel. Notons d'emblée que le Comité ZIP n'est pas opposé au projet, et que l'objectif de ce mémoire est simplement de soulever quelques préoccupations exprimées par des usagers par rapport à la perspective d'adopter l'énergie éolienne sur le territoire madelinien. Nous soulevons ces quelques préoccupations dans le but de contribuer à une réflexion sur le sujet, afin d'assurer que tout projet éolien éventuel s'inscrirait dans un cadre de développement durable, donc respectueux de notre milieu, et qu'il y ait le moins d'impacts négatifs que possible sur nos paysages, ses habitants, leurs activités et leur qualité de vie.

3. Préoccupations liées au projet

La première préoccupation qui est ressortie lors des échanges concerne l'encadrement juridique actuel (soit l'absence de ce dernier) du développement éolien dans la province. Avant de prendre position en faveur ou non d'un projet d'éoliens sur le territoire, nous devrions donc pouvoir répondre clairement à la question suivante:

Comme il n'existe actuellement aucun cadre juridique au Québec qui encadre le développement éolien, notre communauté ne devrait-elle pas se doter rapidement d'une politique de développement éolien ?

Plusieurs projets de développement éolien ailleurs sur le continent nous démontrent qu'un développement non planifié peut causer des effets déplorable sur le milieu et sur ses citoyens. Liée à la première préoccupation est, par conséquent, la question de pouvoir de décision qu'aura la population madelinienne. Il importe ainsi de savoir avec qui nous aurions à faire dans l'éventuel développement d'un projet éolien aux Îles et de pouvoir répondre à la question suivante :

Existe t-il actuellement des promoteurs sérieux du développement de l'énergie éolienne aux Îles et si oui, qui sont-ils ?

Toujours à ce sujet, il nous faut réfléchir sur le genre d'encadrement que nous souhaiterions advenant le cas qu'un promoteur, professionnel et ayant fait ses preuves, serait prêt à collaborer avec la population sur le sujet. Sur notre territoire et dans une perspective à moyen-terme, nous aurions également avantage à savoir :

Quel serait le rôle d'Hydro-Québec dans un projet éolien ?

Suite à la clarification du sujet d'encadrement du projet, la question suivante pourra ainsi être abordée :

La communauté est-elle prête à sacrifier certains paysages au profit du développement éolien?

De plus, il a été soulevé que la communauté devra être impliquée dès le début et jusqu'à la fin dans les décisions concernant un futur développement éolien aux Îles.

4. Questionnements divers

Connaissions-nous à ce stade, en tant que population, suffisamment sur la technologie éolienne pour nous prononcer en faveur ou non d'un projet de développement éolien?

Conjointement à un développement municipal impliquant des structures d'envergure plus grande, est-ce que les systèmes adaptés à un usage domestique ont été considérés et est-ce qu'il serait envisageable de se doter d'une politique qui favoriserait ceux-ci ?

Lors d'un développement éolien, y a t-il lieu d'envisager d'éventuelles mesures compensatoires offertes par les promoteurs, ce qui pourrait, par exemple, permettre l'enfouissement d'une portion des actuels câbles électriques éoliens sur le territoire.

Dans l'optique d'énergies vertes et à titre informatif, est-ce que l'idée de câbles sous-marins a été abandonnée ou est-elle encore envisagée?

Y aura t-il prolifération de câbles électriques éoliens ?

Existe t-il un véritable risque pour la faune ailée qui fréquente l'archipel ?

5. Les principaux points positifs identifiés lors des échanges :

Accroissement de la sécurité d’approvisionnement en électricité par couplage mazout et éolien ;

Production d’une quantité d’énergie verte et renouvelable, diminution de la production des gaz à effet de serre, le tout dans l’optique d’un développement durable et en accord avec le protocole de Kyoto ;

Démonstration d’une prise en main de la communauté (communauté responsable) ;

Possibilité de diverses retombées locales : prolongation de la durée de vie de la centrale thermique actuelle, développement d’une expertise locale exportable, maintien d’emploi, etc.

6. Conditions générales :

Étant donné les nombreux avantages découlant d’une énergie verte et renouvelable, nous serions prêts à vivre avec des éoliens sur notre territoire à condition de:

Favoriser l’inclusion de la communauté (appropriation communautaire) à l’aube d’un projet éolien (se baser sur l’expérience récente tentation d’implanter des éoliennes à l’Île d’Entrée);

Faire preuve de transparence avec la communauté dans tout processus visant un développement éolien aux Îles;

Effectuer une réflexion profonde d’ensemble afin de définir le type de développement éolien à favoriser avant d’entreprendre tout développement dans ce sens;

Préconiser des petites éoliennes et proscrire les méga structures ;

S’assurer que la diversité visuelle des paysages de l’archipel ne soit compromise;

Favoriser le secteur « Recherche & Développement », afin d’opter pour un choix judicieux et adapté à notre mesure ;

Dans ce cadre de R&D, prendre en considération les différentes technologies et options possibles : Emplacement offshore, turbine marine, marée motrice, etc. ;

Dresser les réels impacts tant positifs que négatifs découlant d'un développement éolien ;

Harmoniser la mise en place de structures en fonction des paysages, de leurs attraits et de leur degré de dégradation (favoriser les lieux déjà « dévisagés » au profit des milieux « vierges ») ;

Maintenir les beautés naturelles, en lien direct avec l'achalandage touristique (retombées annuelles de l'ordre de \$50 M.) ;

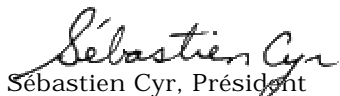
Prendre en compte les us, coutumes et activités existantes ;

Maintenir la qualité de vie des madelinots ;

Maximiser les éventuelles retombées et s'assurer que celles-ci demeurent au sein du milieu (redevances, etc.)

5. Conclusion

Dans l'espoir de contribuer à ce que la population madelinienne puisse continuer à favoriser un développement qui respecte et qui améliore les conditions de notre insularité, ce document se veut une participation à la réflexion concernant les avantages et les désavantages inhérents à un projet de développement éolien sur l'archipel. Le Comité ZIP anticipe avec plaisir les échanges qui auront lieu prochainement sur le sujet et demeure disponible advenant le cas d'éventuelles démarches qui solliciteraient notre participation.



Sébastien Cyr, Président
Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine
209-330, chemin Principal, Cap-aux-Meules
(Québec) G4T 1C9
Tél. / fax : (418) 986-6633
Courriel : direction@zipdesiles.org